Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELI15091225-DE

Délibération n° 2025-0912-15

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Convocation :
Du 04/12/2025

Affichage : 11/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Cécile LE MOUEL, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Estelle LAILLER Laure LAMARE et Jérôme LE QUINTREC, ayant donné respectivement pourvoir à Jacques LE METAYER, Pierrick MESSAGER, Cécile LE MOUËL, Maxime PERRIN et Antoine BERTHO.

Secrétaire de séance : Maxime PERRIN

15 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SYSEM

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire
Annexe 10 : rapport d'activité SYSEM

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences, le maire doit présenter un rapport annuel du syndicat auquel il adhère.

Pour rappel, le SYSEM (SYndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan) qui assure la compétence « collecte des déchets » et « traitements des déchets » a transmis à la collectivité son rapport annuel pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal prend acte du rapport pour l'exercice 2024. Le document est consultable en mairie.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.